

# Notre Case Management

## Nous vous accompagnons

**Est-ce que tout va pour le mieux ? Souffrez-vous d'une maladie qui vous affaiblit ? Êtes-vous victime de stress au travail ? Souffrez-vous de tensions au sein de votre famille ? Subissez-vous des difficultés financières ? Nos case managers peuvent vous aider.**

Nous chercherons ensemble des solutions et nous vous orientons pour vous aider à rééquilibrer votre vie quotidienne. Depuis plus de 15 ans, nous nous engageons gratuitement pour nos assurés de base dans le cadre du Case Management. Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner.



### 1. Expliquer et être compris

Au début, vous nous décrivez votre situation. Votre case manager apprend à vous connaître et découvre votre histoire personnelle. Les problèmes de santé entraînent souvent des difficultés familiales, professionnelles ou financières interdépendantes. Avec votre case manager, vous analysez votre situation actuelle. Quels domaines de votre vie vous posent particulièrement problème en ce moment ?



### 2. Clarifier et préparer

Lors d'une discussion ouverte avec votre case manager, vous explorez les causes de vos problèmes et vos besoins. Vous définissez ensemble vos objectifs personnels. Vous élaborez des solutions possibles et discutez de la marche à suivre. Ensemble, vous examinez également les traitements ou thérapies appropriés. Ceux-ci peuvent vous permettre d'atteindre vos objectifs.



### 3. Coordonner et responsabiliser

Votre case manager clarifie les questions d'assurance, qui sont souvent complexes. Il ou elle joue le rôle d'intermédiaire entre vous et les institutions concernées ainsi que les personnes qui vous soignent. Nous veillons à ce que vos thérapies ou autres mesures soient bien coordonnées. Nous vous aidons également à vous préparer pour des discussions avec vos différents interlocuteurs.



### 4. Accompagner

Votre case manager vous conseille et vous informe sur vos droits aux prestations. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous accompagner lors des entretiens avec les services impliqués, tels que les fournisseurs de prestations ou les assurances sociales. En cas de besoin, nous vous orientons vers des professionnels spécialisés de notre réseau.

**Vous avez des questions concernant le Case Management ?**

**Nous nous ferons un plaisir de vous aider.**

Envoyez-nous votre demande par e-mail.

[cm.ig@helsana.ch](mailto:cm.ig@helsana.ch)